



## ***Convention on Cluster Munitions Intersessional Meetings***

### **Universalisation**

#### **Clearance and Destruction of Cluster Munitions remnants**

#### **Developments in the context of the Convention and hum. disarmament.**

Point 3c de l'ordre du jour

Genève, le 7/8 avril 2025

---

### **3(c) Clearance and Destruction of Cluster Munitions remnants**

Monsieur le Président,

Nous saluons les avancées réalisées en matière de dépollution par les Etats parties affectés, ainsi que dans des États qui ne sont pas (ou pas encore) parties à notre Convention. Les activités de décontamination des zones contaminées par les armes à sous-munitions ont été affectées de manière négative par la pandémie de Covid-19 mais sont maintenant pleinement rétablies. De fait, la décontamination a atteint des niveaux particulièrement élevés au cours des toutes dernières années. Ceci démontre clairement qu'avec la volonté politique adéquate, les opérations de dépollution peuvent faire de grands pas en avant. Il semble donc que même avec un engagement de ressources limités, il serait possible pour un certain nombre d'États parties d'éviter la nécessité de l'octroi de prolongations additionnelles et de renforcer la protection des populations affectées

.

Par ailleurs, la majorité des États parties affectés ont une contamination dont l'aire totale est relativement modeste et ils pourraient progresser rapidement vers l'achèvement des obligations en matière de dépollution. Dans la réalité, seul un nombre limité d'États parties ayant des obligations au titre de l'art. 4 est en bonne voie de les finaliser dans les délais actuellement impartis, et nous espérons que des mesures seront prises pour inverser cette tendance.

En tout état de cause, toute demande de prolongation devrait suivre les lignes directrices établies lors de la huitième Assemblée des États parties. Nous saluons dans ce contexte les soumissions de demande de prolongation de l'Afghanistan, du Chili, du Liban, de la Mauritanie et de la Somalie.

Compte tenu de la situation difficile en matière de financement des activités de décontamination à laquelle nous sommes confrontés, l'efficience et l'efficacité sont plus importantes que jamais. Dans ce contexte, nous tenons à souligner l'importance que les programmes de déminage humanitaires s'appuient sur les meilleures pratiques et standards en matière de remise à disposition des terres. Sur ces thématiques, les normes internationales de l'action contre les mines (NILAM / IMAS) constituent une ressource essentielle.

La Suisse entend rester un partenaire conséquent dans le soutien à la dépollution des restes des armes à sous-munitions et dans la lutte antimines de manière plus large. Elle continuera à œuvrer en vue de remplir son obligation d'aider à la mise en œuvre de la Convention, conformément à l'Article 6 de la Convention. L'année dernière, elle a consacré près de 43,8 millions de francs suisse à l'action contre les mines.